



## DELIBERATION N°023\_2026

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 060-216003830-20260413-DELIB\_023\_2026-DE



DEPARTEMENT  
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
BEAUVAIS

CANTON  
DE  
GRANDVILLIERS

Date de convocation :  
07/04/2026

Date de l'affichage :  
07/04/2026

En exercice : 15  
Présent(s) : 15  
Absent(s) : 0  
Pouvoir(s) : 0

### Objet :

**Désignation des représentants  
de la collectivité aux  
assemblées générales et à  
l'assemblée spéciale de la  
Société Publique Locale  
INGE'OISE (anciennement  
ADTO-SAO)  
- COMMUNE -**

*Mairie de Marseille en Beauvaisis*

## EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMUNE

**L'an Deux Mil Vingt-Six, le treize du mois d'Avril**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion, sous la présidence de Jean-Yves DECOCK, Maire.

Présent(es) : Mesdames Elise ACOULON, Aurélie LÉVÊQUE, Angélique BREMENT, Véronique DIERICK, Isabelle TARDIVEAU, Ludivine DOS SANTOS, Maryvonne JOLY et Messieurs Jean-Yves DECOCK, Gérald LAQUERRIERE, Antonio PREVOST, Julien CIRIER, Thomas GUIDEZ, Patrick GARAVELLE, Christophe MICHEL, Claude BONDUELLE.

Absent(es)/non excusé(es) :

Pouvoir(s) : /

Secrétaire de Séance : Madame Aurélie LEVÊQUE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1521-1 et suivants et L.1531-1 ;

Vu les statuts de la Société Publique Locale INGE'OISE, et notamment les dispositions relatives aux assemblées générales, à l'assemblée spéciale et à la composition du conseil d'administration ;

Vu la participation de la collectivité au capital social de la Société Publique Locale;

Vu le renouvellement général des conseils municipaux intervenu à l'issue des élections municipales ;

Considérant que la collectivité est actionnaire de la Société Publique Locale INGE'OISE anciennement dénommée ADTO-SAO et ainsi dénommée par délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 février 2026;

Considérant qu'il convient, à la suite du renouvellement des assemblées délibérantes, de désigner les représentants appelés à siéger aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale des actionnaires non majoritaires de ladite société ;



## DELIBERATION N°023\_2026

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 060-216003830-20260413-DELIB\_023\_2026-DE



Considérant que les représentants désignés peuvent être amenés, conformément aux statuts de la société, à faire acte de candidature aux fonctions d'administrateur ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

### Article 1 – Désignation du représentant titulaire

Est désigné(e) **en qualité de représentant titulaire** de la collectivité aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale INGE'OISE :

- **Monsieur Jean-Yves DECOCK, Maire.**

### Article 2 – Désignation du représentant suppléant

Est désigné(e) **en qualité de représentant suppléant** de [la collectivité / l'établissement] aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale [dénomination] :

- **Monsieur Gérald LAQUERRIERE, Adjoint au Maire**

Le (la) représentant(e) suppléant(e) est appelé(e) à siéger en cas d'empêchement du (de la) représentant(e) titulaire, dans les conditions prévues par les statuts de la société.

### Article 3 – Habilitation à faire acte de candidature au poste d'administrateur

Le représentant désigné à l'article 1 est expressément habilité à faire acte de candidature, le cas échéant, aux fonctions d'administrateur de la Société Publique Locale INGE'OISE, dans le respect des dispositions légales et statutaires applicables.

### Article 4 – Durée du mandat

Les représentants ainsi désignés exercent leur mandat pour la durée restant à courir jusqu'au renouvellement de l'organe délibérant de la collectivité, sauf disposition contraire ou remplacement anticipé décidé par celui-ci.

### Article 5 – Exécution

Monsieur le Maire, est chargé de l'exécution de la présente délibération et de sa notification à la Société Publique Locale INGE'OISE.

**POUR : 15    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

Délibéré à MARSEILLE EN BEAUVAISIS,  
Le 13/04/2026

**Le secrétaire de séance,  
Aurélié LEVÉQUE**

**Le Maire,**

**Jean-Yves DECOCK**